

CHALLENGE PAR CLASSEMENTS

Les finales départementales par classements sont ouvertes à toutes et tous les licencié(e)s. Les classements vont de 5 à 12 (500 points à 1299 points) chez les Dames, et de 5 à 15 (500 points à 1599 points) chez les messieurs. Les poussin(e)s (moins de 09 ans) ne sont pas autorisé(e)s à participer. **Le droit d'engagement est de 10€.**

Cette compétition se déroulera à Nantes au complexe sportif Mangin Beaulieu le **samedi 21 février** et le **dimanche 22 février** 2026 selon les différents tableaux suivants :

Tableau		Nb de points	Date	Pointage	Début
Tableau H10	Joueurs ayant un nombre de points entre	900 et 1099	21/02/2026	10H30	11H00
Tableau H12	Joueurs ayant un nombre de points entre	1100 et 1299	21/02/2026	10H30	11H00
Tableau F05	Joueuses ayant un nombre de points entre	500 et 599	21/02/2026	12H30	13H00
Tableau F07	Joueuses ayant un nombre de points entre	600 et 799	21/02/2026	13H00	13H30
Tableau F09	Joueuses ayant un nombre de points entre	800 et 999	21/02/2026	13H00	13H30
Tableau F12	Joueuses ayant un nombre de points entre	1000 et 1299	21/02/2026	13H00	13H30
Tableau H08	Joueurs ayant un nombre de points entre	500 et 899	22/02/2026	08H30	09H00
Tableau H15	Joueurs ayant un nombre de points entre	1300 et 1599	22/02/2026	10H30	11H00

Déroulement : Les joueurs sont répartis en poules de 3 joueurs. A l'issue des poules, les 3 participants sont placés dans un tableau final qui se déroule par élimination directe, au meilleur des 5 manches.

L'échelon régional se déroulera les 25 et 26 avril 2026 à St Berthevin (53)

Dans les tableaux Messieurs, entre 9 et 12 joueurs seront qualifiés pour l'échelon régional, un classement pour les places de 9 à 16 sera établi pour définir les remplaçants.

Dans les Tableaux Dames, toutes les places seront jouées.

NOTA : Pour les qualifiés au niveau régional, la Ligue fixe un droit d'engagement de 10,00 €

Tout joueur ou joueuse ne pouvant pas présenter sa licence (papier, smartphone, tablette, ...) ne pourra pas participer à la compétition, sauf s'il peut justifier de son identité et présenter un certificat médical.

⇒ Confirmation de participation : il est impératif de donner une réponse avant le **dimanche 15 février 2026 à minuit** (participation ou non).

Si un joueur n'a pas validé sa participation, il ne pourra pas participer.

Tout forfait non excusé entraîne une amende de 15 € ainsi que la perte des points que le joueur aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée. (Article IV.202.2 des règlements généraux p.112).

Baptiste DESHAIES